

[Logo Commission européenne](#)



Adoptée le 16 janvier 2018, la première stratégie européenne sur les matières plastiques s'inscrit dans le cadre de la transition vers une économie circulaire.

Elle a pour objectif de protéger l'environnement de la pollution par les plastiques tout en favorisant la croissance et l'innovation. Grâce à cette nouvelle stratégie, tous les emballages en plastique sur le marché de l'Union européenne (UE) seront recyclables d'ici à 2030, la consommation de plastiques à usage unique sera réduite, et l'utilisation intentionnelle de microplastiques sera limitée.

Chaque année, les Européens produisent 25 millions de tonnes de déchets plastiques, dont seuls moins de 30 % sont collectés en vue de leur recyclage. À travers le monde, les matières plastiques représentent 85 % des déchets trouvés sur les plages. Elles se retrouvent jusque dans nos poumons et s'invitent à nos tables, les microplastiques étant présents dans l'air, dans l'eau et dans les aliments, sans que nous en connaissions encore les conséquences sur la santé.

La stratégie sur les matières plastiques transformera la manière dont les produits sont conçus, fabriqués, utilisés et recyclés dans l'UE. Cette approche offrira de nouvelles possibilités en matière d'innovation, de compétitivité et de création d'emplois. En plus de sa stratégie sur les matières plastiques, la Commission a adopté un cadre de suivi composé d'un ensemble de dix indicateurs clés couvrant chaque phase du cycle et qui mesurera les progrès accomplis dans la transition vers une économie circulaire au niveau national et de l'UE.

Dans le cadre de cette stratégie, l'Union européenne s'engage à :

- rendre le recyclage rentable pour les entreprises ;
- réduire les déchets plastiques ;
- éliminer le dépôt de déchets en mer
- stimuler les investissements et l'innovation ;
- encourager le changement à travers le monde.

Les initiatives adoptées se présentent sous les formes suivantes:

- une communication sur une stratégie européenne relative aux matières plastiques dans une économie circulaire ;
- une communication sur l'interaction entre les substances chimiques, les produits et les déchets ;
- un cadre de suivi de l'économie circulaire ;
- une nouvelle directive sur les installations de réception portuaires.

Parallèlement les états membres ont approuvés le nouveau paquet économie circulaire qui sera soumis au parlement européen et à la commission européenne dans les prochaines semaines. Ce paquet concerne la directive cadre sur les déchets (de novembre 2008) mais aussi les emballages, l'enfouissement des déchets, les véhicules en fin de vie et les déchets d'équipement électriques et électroniques.

Mise à jour :

30/03/2018

Voir aussi :

[CE - communiqué presse stratégie sur les matières plastiques](#)

[EU ambassadors approve new rules on waste management and recycling](#)

Retourner à iDéchets:

[iDéchets n° 190](#)

Source URL: <https://www.ordif.com/article/union-europeenne-leurope-se-dote-dune-strategie-plastique-et-relance-le-paquet-economie>